

▶ Le 1^{er} Vice-Président

Union européenne



COMITE DES REGIONS

*Lancement d'une Confédération européenne de pouvoirs locaux intermédiaires
Séminaire européen organisé par l'ADF (Associations des départements français)*

Villeneuve lès Avignon - 15 juillet 2008

Discours de Michel Delebarre

Premier Vice-Président du Comité des Régions, Maire et Député de Dunkerque

- Seul le texte prononcé fait foi -

Chers collègues, chers amis,

Le Président Van den Brande et moi-même avons, hormis nos appartenances politiques, un certain nombre de parallèles dans nos parcours politiques, et notamment le fait que nous avons été au même moment ministres de l'emploi puis présidents de région ... et nous avons un autre point en commun : nous n'avons jamais été à la tête ou élu d'une collectivité intermédiaire, c'est à dire d'un département en France ou d'une province en Belgique. C'est pourquoi je vous demanderais de ne pas nous suspecter de parti pris en assistant à vos travaux aujourd'hui et en apportant le parrainage du Comité des régions à votre initiative.

A ceux qui ne seraient pas encore familiers avec le Comité des régions, je tiens à préciser que celui-ci a de par les traités la mission et la responsabilité de représenter institutionnellement tous les niveaux territoriaux en Europe - on en compte jusqu'à 150.000. Cela signifie que nous ne sommes pas seulement le Comité des régions mais aussi

celui des provinces, des départements, des grandes agglomérations mais aussi celui des communes et des petites villes.

Et les membres jouissent en notre sein du même statut et des mêmes prérogatives que les autres. La voix du maire de la commune grecque de 600 habitants pèse autant que celle du Ministre-Président de Bavière avec ses 12.000.000 d'habitants ou celle d'un président de conseil général ou de judet roumain.

Le soutien qu'apporte le Comité des régions à votre démarche est révélateur du fait qu'elle ne s'inscrit pas dans une relation de concurrence par rapport à des initiatives déjà existantes. Vous avez peut-être identifié une terre vierge sur la carte du monde associatif territorial en Europe, même si vous pouvez vous appuyer sur l'expérience accumulée au niveau national par un certain nombre d'associations aujourd'hui représentées; pour ma part, je sais et j'en ai fait l'expérience que l'Association des Départements de France, présente à Bruxelles au sein de la Maison européenne des Pouvoirs Locaux français, ou encore l'Association roumaine des judets ont pignon sur rue à Bruxelles.

Je crois cependant comprendre votre initiative en ce sens qu'elle ne se limite pas seulement à une ambition de lobbying, certes extrêmement utile et nécessaire, à Bruxelles mais que l'enjeu de votre démarche est aussi de profiter d'une mise en réseau européenne pour assurer la viabilité et la compétitivité des pouvoirs "intermédiaires" à un niveau national. En effet, vous avez bien conscience que dans un certain nombre d'Etats Membres ces pouvoirs se voient remis en cause par différents acteurs. C'était encore récemment le cas en France dans le cadre du rapport Attali mais je sais que des ballons d'essai ont été lancés ailleurs également et notamment en Pologne. Face à ce constat, je voudrais pour ma part souligner trois convictions :

1. d'une part, il faudrait éviter l'écueil de divisions au sein du camp de ceux qui prônent la décentralisation. Il ne faut en effet pas voir ce débat comme un débat opposant "régionalistes" et "départementalistes".

2. La place des départements dans l'Europe de demain ne sera et ne pourra pas être déterminée par "l'Europe". L'Europe se doit, par respect du principe de subsidiarité, de

respecter l'organisation territoriale des Etats Membres et de conduire une politique qui soit sans impact sur cette organisation.

3. En ce qui concerne l'avenir des départements ou des pouvoirs dits intermédiaires, il est clair qu'il n'existe pas de modèle unique de décentralisation en Europe. En tout état de cause, leur avenir se jouera au niveau national où le dernier mot de la décentralisation n'est pas dit. Je pressens pour ma part une évolution à géométrie variable en fonction des spécificités de nos territoires car il faut bien se rendre compte à l'évidence que le rôle du département n'est pas le même dans le Limousin, en Corse, en Alsace ou à Paris tout comme le rôle d'une commune peut lui aussi être fondamentalement différent d'un territoire à l'autre. Et ce constat est vrai a fortiori quand l'on se situe à une échelle européenne.

Je ne pense donc pas que le statu quo soit forcément la panacée applicable dans chacun des Etats Membres et c'est pourquoi je me félicite que votre démarche ne soit pas uniquement défensive et vise à la préservation du statu quo mais au contraire cherche à profiter des leviers que vous offrent les échanges et l'action européens pour faire évoluer vos collectivités.

Par ailleurs, je suis convaincu que vous n'êtes pas seulement en train d'explorer une terre vierge en termes de structures, mais que votre voix a toute sa place dans toute une série de débats politiques européens qui concernent directement les collectivités locales en Europe. Pour ma part, j'en identifie quatre :

- les fonds structurels,
- les services publics,
- la cohésion territoriale,
- la coopération territoriale.

Au niveau des **fonds structurels**, nous partageons un certain nombre de préoccupations immédiates pour la période de programmation 2007-2013. Je pense en particulier à l'éligibilité du cofinancement au titre du FEDER de dépenses dans l'efficacité énergétique dans le logement (ce n'est en effet pas seulement une préoccupation pour le niveau des régions), mais aussi à des révisions à la marge du règlement général actuel (1083/2006) comme par exemple la simplification des obligations qui pèsent sur les collectivités au

titre de la vaste usine à gaz que représente l'article 55 sur la définition des "projets générateurs de recettes".

Une majorité au Comité des régions partage avec une majorité de vos représentants la revendication d'une sécurisation juridique au niveau européen de l'action des collectivités territoriales en matière de services publics, et pour ce qui est des départements plus particulièrement des services sociaux d'intérêt général. Au-delà de la revendication sur le cadre général de prestations des services publics, ce serait certainement très utile que votre confédération puisse également s'exprimer en soutien à nos positions sur la préservation des systèmes de fonctionnement de l'intercommunalité aujourd'hui menacée par l'intention de la Direction générale Marché intérieur de la Commission européenne de contraindre à un système d'appel d'offres.

Les collectivités territoriales ont ces 20 dernières années tiré un grand profit du marché unique et de la politique de cohésion. Elles sont toutefois entrées dans un jeu concurrentiel de plus en plus contraignant. L'équilibre à trouver au niveau européen est aujourd'hui d'allier le respect de l'autonomie locale et régionale et la régulation de cette concurrence entre "régions" à travers l'ambition de cohésion territoriale.

Un préalable pour atteindre cet équilibre serait d'obtenir la reconnaissance des avancées contenues dans le Traité de Lisbonne pour le niveau local et régional, à savoir l'insertion de la cohésion territoriale parmi les objectifs de l'Union, la consécration du respect de l'autonomie locale et régionale, la nouvelle dimension accordée au principe de subsidiarité, notamment en prévoyant pour le CdR un droit de recours devant la Cour de Justice en matière de subsidiarité.

Une étape très importante dans le débat européen sur la cohésion territoriale sera la publication par la Commission européenne début octobre du Livre Vert cohésion territoriale. J'espère pour ma part qu'il ressortira du débat autour de ce Livre vert que la cohésion territoriale ne se résume pas à la politique régionale car nous devons faire de la cohésion territoriale une exigence transversale pour les politiques communautaires. Il serait en effet absurde et contreproductif que la politique de cohésion soit pour partie nécessaire pour réparer les distorsions nées de politiques trop indépendantes d'impératifs transversaux.

Enfin, la consécration dans le Traité de Lisbonne du principe de cohésion territoriale parmi les objectifs de l'Union devra aussi à notre sens signifier que toute proposition législative de la Commission Européenne susceptible d'avoir un impact territorial doit au préalable faire l'objet d'une analyse d'impact territorial. Je donnerai pour illustration l'ultime étape de la libéralisation du secteur postal. Si elle avait été proposée par la Commission après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, elle n'aurait ainsi peut-être pas abouti au même texte car la proposition de la Commission aurait dû être assortie d'une analyse beaucoup plus précise sur les conséquences possibles des différents scénarios de financement du service universel proposés par la Commission et qui sont susceptibles d'aboutir à la remise en cause du modèle de péréquation territoriale des coûts du service postal.

J'espère donc que votre future Confédération saura prendre une part active dans ce travail d'analyse de l'impact territorial.

La coopération territoriale est pour moi un sujet de préoccupation de terrain majeure en tant que maire et député de Dunkerque et président depuis mai dernier de la MOT (Mission opérationnelle transfrontalière) et de l'EUROMOT. Dunkerque est située à une dizaine de km de la frontière belge et la coopération territoriale ne relève pour nous pas seulement du discours européen, mais d'un enjeu au quotidien pour l'amélioration de la qualité de vie dans ma région.

Or, depuis l'adoption du règlement du 5 juillet 2006 portant création du GECT, les collectivités territoriales disposent d'un instrument très concret pour la mise en œuvre des principes de cohésion et de coopération territoriales. Ce règlement GECT était d'ailleurs une revendication portée depuis 2001 par le CdR et son adoption est une "success story" pour le CdR.

1. Parce que le GECT matérialise le principe de cohésion territoriale.
2. Parce qu'il permet aux collectivités territoriales de disposer d'un outil juridique stable comme vecteur de leur coopération internationale.
3. Parce qu'il pérennise la coopération dans le temps et la rend plus indépendante des aléas de la vie politique.

4. Parce qu'il véhicule d'énormes potentialités de coopération dans des domaines de coopération qui ne sont pas couverts ou suffisamment couverts par les cofinancements communautaires, comme par exemple dans le domaine de la santé et des transports.

Chers collègues, chers amis,

Vous adopterez à la fin de vos travaux une convention multilatérale de création d'une Confédération européenne de pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI). Je me félicite bien entendu que vous concrétisiez aussi rapidement votre démarche. Je ne voudrais pas pour ma part me contenter d'un simple soutien politique et moral à votre initiative et des encouragements que j'ai formulés pour que vous puissiez vous immiscer dans les débats européens. En effet, je voudrais vous indiquer quelques pistes sur la façon dont notre soutien pourrait se matérialiser au niveau du Comité des régions :

Une première action concrète serait d'intégrer votre réseau au "dialogue structuré" que le Comité des régions organise pour permettre aux associations territoriales européennes et à la Commission d'entretenir un suivi des dossiers politiques intéressant le niveau local et régional. Une fois par an ce "dialogue structuré" porte sur l'ensemble du programme de travail de la Commission européenne pour l'année suivante.

Une autre proposition est que votre réseau puisse conclure avec le Comité des régions un plan d'actions annuel conjoint sur le modèle de ceux que le Comité des régions conclut avec les plus grandes associations territoriales européennes.

Bien entendu, n'hésitez pas à considérer l'immeuble Jacques Delors, siège du Comité des régions, comme votre maison à Bruxelles où nous avons toujours plaisir à vous accueillir et à fournir un soutien logistique à vos activités. Cette hospitalité est d'autant plus sincère qu'elle est intéressée dans la mesure où nous sommes demandeurs de vos analyses et de votre capacité de mobilisation. En contrepartie, le Comité des régions peut vous être utile comme caisse à résonance pour vos activités et vos revendications. Il peut aussi vous aider à surmonter les obstacles que vous rencontrerez certainement dans la phase initiale des travaux de votre Confédération pour mettre en relation les élus et les associations partenaires dans un nombre maximal d'Etats Membres de l'Union européenne.

Chers collègues, chers amis,

Permettez-moi un dernier mot en tant que militant de l'intégration européenne. En cette qualité, je ne vous cache pas mon vague à l'âme depuis le référendum irlandais. Il me semble que la crise que nous connaissons actuellement remonte au moins jusqu'au Traité de Nice et à la difficulté jusqu'ici pas ou mal résolue de concilier une ambition d'intégration européenne et les élargissements successifs. Je pense que nous n'avons pas suffisamment bien réussi à structurer et à densifier le nouvel espace de l'Union européenne depuis 2004, c'est à dire à donner corps au principe de cohésion territoriale. Je pense que cet exercice de densification ne peut réussir qu'à travers des projets concrets et visibles et ils le seront d'autant plus et mieux s'ils sont portés par des collectivités territoriales.

Votre démarche d'aujourd'hui contribue sans aucun doute à cette ambition.

Je vous remercie pour votre attention.